

LE CIVISME À L'ÈRE NUMÉRIQUE



INTIMIDATION :

Comportement répété qui a pour intention de causer — ou dont on devrait savoir qu'il va causer — un sentiment de peur, d'humiliation, de détresse ou d'autres formes de préjudices à une autre personne en ce qui a trait à sa condition physique, ses sentiments, son estime de soi, sa réputation ou ses biens. L'intimidation peut être directe ou indirecte et peut se dérouler sous forme écrite, orale, physique ou électronique ou par tout autre moyen d'expression.

CYBERINTIMIDATION :

Forme d'intimidation qui se produit dans le cadre de l'utilisation de la technologie. Ceci peut comprendre l'utilisation d'un ordinateur ou d'un autre appareil électronique pour se servir des réseaux sociaux, de la messagerie texte, de la messagerie instantanée, de sites Web, du courriel ou d'autres formes de communication électronique.

LA CYBERINTIMIDATION EST UN PROBLÈME GRAVE

- **Il y a trop de jeunes qui sont affectés par la cyberintimidation.**

D'après une enquête auprès des élèves de la Nouvelle-Écosse, 75 p. 100 d'entre eux pensent que l'intimidation est un problème et 60 p. 100 disent qu'ils ont été eux-mêmes victimes d'intimidations.

- **La province est en train de prendre des mesures!**

Les auteurs de cyberintimidations seront tenus pour responsables de leurs actes néfastes.

- **La lutte contre la cyberintimidation est l'affaire de tous**

La cyberintimidation est un problème de société et nous avons tous — gouvernement, communautés, parents, familles, écoles, police, jeunes — un rôle à jouer pour y mettre fin.

POUR ÊTRE UN CITOYEN RESPONSABLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE :

PROTÈGE TON PROFIL.

Ne noue de liens qu'avec des personnes que tu connais et en qui tu as confiance sur les réseaux sociaux. Fais attention quand tu divulgues des renseignements personnels, même à des personnes que tu connais ou dans un message privé. Une fois que c'est écrit et envoyé, impossible de revenir en arrière!

PROTÈGE TON TÉLÉPHONE PAR MOT DE PASSE.

Assure-toi que ton téléphone est protégé par mot de passe et ne communique ton mot de passe à personne. Sinon, c'est comme si tu laissais ta maison ou ta voiture sans fermer la porte à clé.

FAIS PREUVE DE CIVISME NUMÉRIQUE.

Réfléchis avant d'envoyer un message texte, un courriel ou un tweet. N'oublie jamais que tu es la seule personne responsable de tes propres paroles et actes.

ASSUME TA PART DE RESPONSABILITÉ.

Les dispositifs de communication, comme les téléphones portables, les ordinateurs et les sites des réseaux sociaux, sont des modes de communication très puissants pour se connecter les uns aux autres. Tout dépend de la façon dont on les utilise.

PARTICIPE À LA RÉOLUTION DES PROBLÈMES.

Défends les droits de la personne en refusant de transmettre les messages ou les photos blessants, rabaisants ou manquant de respect.

QUE FAIRE QUAND ON EST VICTIME D'INTIMIDATIONS?

ÉLÈVE LA VOIX.

Si quelqu'un t'envoie un message texte, un tweet ou un courriel qui te met mal à l'aise, DIS-LE À QUELQU'UN EN QUI TU AS CONFIANCE (un membre de ta famille, un enseignant, un agent de police, un ami).

CONTRÔLE TA PRÉSENCE EN LIGNE.

Renforce tes réglages de sécurité en ligne, masque ton profil et bloque les utilisateurs indésirables.

ENREGISTRE LES PREUVES.

Lorsque tu reçois des messages, des images ou des copies de conversations insultantes, enregistre-les.

INFORME-TOI SUR LES STRUCTURES QUI EXISTENT.

Il existe des services et des structures de soutien qui sont là pour t'aider à lutter contre la cyberintimidation. Tu trouveras des informations sur les services vers lesquels les gens peuvent se tourner pour obtenir de l'aide sur le site antibullying.novascotia.ca.

SI LA CYBERINTIMIDATION EST GRAVE, SIGNALE-LA.

Informe les autorités concernées (enseignant, direction de l'école, police, etc.)